

AVIS DE COURSE
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE EXTREME GLISSE - SLALOM
Du 24 au 27 OCTOBRE 2023
Lieu : Base Nautique La Licorne - DUNKERQUE
Autorité Organisatrice (AO) : LIGUE HAUTS DE FRANCE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe les Règles de course pour le Slalom,
- 1.2. Les règlements fédéraux.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles en version électronique sur le mini site officiel du championnat.

3 COMMUNICATION

- 3.1. Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le mini site officiel du championnat.
- 3.2. [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un coureur ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les coureurs.

4. SELECTION et ADMISSIBILITE

- 4.1. La régate est ouverte aux séries RRD 120 et F42.
- 4.2. Sélection : Chaque ligue proposera une liste de coureurs sélectionnés au championnat de France qui tiendra compte du nombre de place attribuées par séries par la FFVoile et du règlement de sélection qu'elle aura publié sur son site. La FFVoile publiera les listes des coureurs définitivement sélectionnés sur son site avant le 03 octobre.
- 4.3. Admissibilité :
 - (i) Tout concurrent licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux Championnats de France de Voile Espoirs à condition qu'il soit sélectionné par sa Ligue et que la FFVoile ait validé sa sélection.
 - (ii) Tout concurrent mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée du CFEEG 2023.
 - (iii) Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze concurrents mineurs.
 - (iv) La FFVoile pourra inviter des délégations étrangères dans le cadre des relations internationales. Ces délégations ne concourront pas les titres de Champion-ne de France.
- 4.4. Catégories d'âges : L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours

Classe ou série	Age	Classe ou série	Age
RRD 120 Minimes Fille	12 à 14	RRD 120 Espoirs Fille	15 à 16
RRD 120 Minimes Garçon	12 à 14	Espoirs Fille F 42	17 à 20
RRD 120 Espoirs Garçon	14 à 16	Espoirs Garçon F 42	15 à 20

Conformément aux documents : Championnats de France Minimes et Espoirs ci-dessous

https://evenements.ffvoile.fr/media/k5ijlici/rqlmt_cfi_a-partir-de-2023-vf.pdf

5. PRE-INSCRIPTION

5.1. Pré-Inscription en ligne:

- La pré-inscription et le paiement des frais d'inscription au Championnat de France seront effectués en ligne : <https://nautismeplaisancehautsdefrance.fr/home/offer?offerKey=416>
 - (i) Le dispositif de pré-inscription en ligne sera disponible sur le site de la FFVoile à partir du 03 Octobre 2022.
 - (ii) Le dispositif de pré-inscription en ligne sera clôturé le 23 octobre à minuit.
 - (iii) L'accusé de réception du paiement en ligne tiendra lieu auprès de l'AO de justificatif de pré-inscription.
 - (iv) Attention dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID la confirmation de votre inscription sera validée en distanciel, vous devez impérativement fournir à l'organisateur **EN RENVOYANT** les renseignements et documents suivants :
 - La fiche de confirmation d'inscription dûment complétée et signée, incluant notamment
 - L'autorisation parentale signée,
 - L'identité et l'engagement de la personne responsable durant le Championnat,
 - L'autorisation de l'utilisation des images faites durant le Championnat de France,
 - La copie licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
 - Ou copie de la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - Copie de l'autorisation de port de publicité et certificat de jauge, si nécessaire.

Ces documents vous seront demandé lors de votre inscription en ligne. Si certains documents sont manquant, vous serez convoqués physiquement par l'organisateur en début de championnat.

5.2. Pré-inscription par courrier : Les concurrents ne pouvant pas utiliser le service décrit à l'AC 5.1, devront exceptionnellement à partir du 03 octobre au matin télécharger sur le site de la FFVoile le bulletin de pré-inscription et l'adresser par courrier à :

**Ligue de Voile des Hauts de France – Mr Fasquelle Arnaud
538 av Loubet, 59240 Dunkerque**

Accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des droits d'inscription, établi à l'ordre de :
CFEEG 2023 – Ligue Hauts de France

6. DROITS D'INSCRIPTION

6.1. Les droits d'inscription requis sont les suivants :

Classe	Montant jusqu'au 15 / 10 minuits	Montant à partir du 16 / 10
RRD 120 et F42	100 €	140 €

6.2. Remboursement : « Les inscriptions seront **intégralement** remboursées si l'évènement est annulé en raison de la pandémie COVID 19, suite à décision du gouvernement Français.

En cas de désistement, les concurrents ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'AO, déduction faite des frais de gestion de dossier : solitaires 5€.

Si un concurrent ou un accompagnateur inscrit à l'épreuve ne peut se rendre sur le lieu de la compétition en raison de mesures sanitaires et sécuritaires appliquées par sa région ou son pays, réduisant de fait la mobilité ou les possibilités de déplacement vers le lieu de la compétition, aucune demande de remboursement concernant les frais de déplacement et d'hébergement, versés par les participants, ne pourra être acceptée. En s'inscrivant à la compétition, chaque participant reconnaît être conscient de cet état de fait.

7. PUBLICITE

7.1. [DP] [NP] Les windsurfs doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

La pose ainsi que l'entretien de cette publicité sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire la remplacer.

7.2. [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8. PROGRAMME

8.1. Confirmation d'inscription :

La confirmation des inscriptions sera faite par l'organisateur le samedi 21 octobre sur le site de l'étape AFF à Wimereux et le mardi 24 octobre sur le site du championnat à la Base Nautique de la Licorne jusqu'à 10h00.

Seule les coureurs pré-inscrits dont les dossiers ne seront pas complets, seront convoqués par l'organisateur afin de fournir les documents manquants pour confirmer leurs inscriptions. Dans ce cas, ils seront accompagnés d'un parent ou d'un adulte ayant la responsabilité parentale de ce coureur.

Pendant la confirmation des inscriptions, les accompagnateurs présents pendant l'épreuve pourront s'inscrire au bureau des accréditations, si cela n'a pas été fait en amont.

8.2 Jours de course :

Date	Horaires	Classe(s) ou Série(s)
21/10	Confirmation des inscriptions sur le site de Wimereux pour les participants(es) à l'étape AFF	Toutes
24/10	Confirmation des inscriptions sur le site du championnat de France Base de La Licorne à Dunkerque 11h00 1 ^{er} signal d'avertissement de la course 18h00 Cérémonie d'ouverture	Toutes
25/10	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
26/10	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
27/10	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement Palmarès vers 18h00	Toutes

8.3. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00.

9. MARQUAGE ET JAUGE [DP]

Les opérations préalables de jauge se feront sous un format déclaratif, les concurrents devront avant le mardi 24 octobre 10h00, remettre à l'organisation la fiche déclaration de matériel précisant le type de bateau et son équipement qui sera utilisé durant ce championnat. Cette fiche sera téléchargeable sur le mini-site officiel du championnat.

Les RRD 120 et F 42 et leurs équipements pourront être contrôlés durant le championnat.

10. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront précisés sur le mini-site du championnat. Chaque jour, les séries pourront changer de zone de course.

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Un arbitrage direct sera être mis en place pour l'ensemble des séries durant ce championnat. Les modalités d'application seront précisées dans les IC.

12. FORMAT ET CLASSEMENT

12.1 Pour valider le championnat, chaque flotte devra avoir réalisé 1 tableau pour les séries qui courent en poule, 1 course pour les séries qui courent en flotte ou groupe.

Pour l'établissement des poules, le Classement National Individuel de Pratique arrêté au 23 octobre 2023 sera utilisé comme clef de répartition.

Les formats de course seront :

- Soit un tableau de heats avec une phase de qualification et une phase finale,
- Soit en flotte ou groupes de qualification,

Le choix du format sera précisé dans les IC et pourra être modifié par avenant aux IC.

12.2 Courses retirées pour l'ensemble des séries Windsurf :

a. Si moins de 3 courses sont validées, le classement général sera le total des scores.

b. Si 3 à 4 courses sont validées, le classement général sera le total des scores moins le plus mauvais.

c. Si 5 à 7 courses sont validées, le classement général sera le total des scores moins les 2 plus mauvais.

d. Si 8 courses ou plus sont validées, le classement général sera le total des scores moins les 3 plus mauvais.

12.3 Egalité dans les séries : Application de la RCV B8 (articles A8.1, A8.2 et A8.3) pour les windsurfs.

12.4 Les temps cibles sont les suivant :

- (a) **[NP]** Les temps cibles pour que le premier coureur ayant effectué le parcours, finisse la course, figurent en colonne A.
- (b) Les temps limites pour finir la course après l'arrivée du 1^{er} coureur ayant effectué le parcours et fini sont indiqués en colonne B.

Classe et Séries	A en minutes	B en minutes
RRD 120 – F42	10	5

12.5 Une RRD 120 ou une F 42 qui n'a pas *pris le départ*, qui n'a pas *fini*, qui a abandonné ou qui a été disqualifié doit recevoir les points de la place d'arrivée correspondant au nombre de Windsurfs inscrits dans la poule la plus nombreuse de sa série plus un.

13. PROTECTION DES DONNÉES

- 13.1. Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 13.2. Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15. PRIX

- 15.1.** Les titres seront décernés sous réserve du minima d'inscrits(es) défini dans le tableau ci-dessous

La liste des titres attribués sera affichée aux panneaux officiels à la clôture des inscriptions et avant la publication des premiers résultats

Titres	Minima	Titres	Minima
RRD 120 Minimes Fille	10	RRD 120 Espoirs Fille	10
RRD 120 Minimes Garçon	15	Espoirs F 42 Fille	10
Espoirs Garçon	15	Espoirs F42 Garçon	15

- 15.2** Hors des titres Fire Race 120 Espoirs Filles, si les minimas (10 inscrites pour les filles et 15 pour les garçons) ne sont pas atteints, l'épreuve Filles et/ou Garçons sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.
- 15.3.** Pour les 2 titres du Championnat de France Espoirs Extrême Glisse en Fire Race 120 Espoirs Filles 15/16 ans et F42 17/20 ans, si les minimas de 10 ne sont pas atteints pour l'un ou les deux titres, un seul titre Espoirs Filles 15/20 sera couru si le minima de 10 est atteint. Si le minima n'est pas atteint, l'épreuve Filles sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.
- 15.4.** Les différents titres ne pourront pas être décernés aux concurrent(e)s de ou des délégations étrangères invité(e)s par la fédération sur ce championnat. Toutefois, si un(e) concurrent(e) étranger(ère) était classé(e) dans les trois premier(e)s des différents classements généraux de l'épreuve, un podium spécifique à ces classements sera organisé. Les podiums officiels des différents titres de champions(nes) de France Espoirs Glisse seront décernés après avoir retiré des classements les concurrent(e)s étranger(e)s sans recalcul des points.
- 15.5.** Les trois premiers équipages de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

16. SECURITE

Un émargement (sortie et retour) sera être mis en place sur la plage. *[DP]*

Un coureur qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

17. ACCES AU SITE

- 17.1.** Le site du Championnat de France Espoir Extrême Glisse Slalom sera accessible aux concurrents et aux accompagnateurs à partir du samedi 22 octobre à 09H00.
- 17.2.** Le samedi 27 octobre à 12H00, l'ensemble des concurrents et accompagnateurs devra avoir quitté le site.
- 17.3.** Les camping-cars ne seront pas autorisés sur le site du championnat.

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Sélections et Organisation FFVoile

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

Internet : www.ffvoile.fr

Voile Légère :

Tél. : 01 40 60 37 01

E-mail : lise-marie.perret@ffvoile.fr

Organisation : didier.flamme@ffvoile.fr – julien.magurno@ffvoile.fr

Organisation Technique :

Ligue de Voile des Hauts de France

367 rue Jules Guesdes, Maison Régionale des Sports, 59650 Villeneuve d'Ascq

Tél. : 06 03 79 84 75

E-mail : timotheewatier@gmail.com

Site Web: <http://lvhdf.fr/actualites>

ZONES DE COURSE

